

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire, tenue le mardi, 4 juin 2019 à compter de 19h30 par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, Madame la mairesse, Chantal Denis, ainsi que Mesdames les conseillères Patricia Bégin et Ghislaine Massé et Messieurs les conseillers Harry Gow, Pierre Lauzon et Bernard Archambault, formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Monsieur le conseiller Robert Mayrand est absent.

Est également présente, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Sylvie Gosselin.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Chantal Denis vérifie le quorum et ouvre la séance.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2019-06-116

2.01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Monsieur Pierre Lauzon, appuyé par Monsieur Bernard Archambault, il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec la modification suivante :

Le point 2.10, résolution confiant un mandat d'ingénierie pour le système de climatisation et de ventilation est reporté à une séance ultérieure.

1. Ouverture de la séance

2. Administration générale

01. Adoption de l'ordre du jour
02. Période de questions
03. Adoption du procès-verbal :
 - Séance ordinaire du 7 mai 2019
04. Résolution acceptant la liste des comptes à payer 2019-06
05. Résolution concernant des demandes financières :
 - 1) Association des Riverains et amis du Richelieu;
 - 2) Le Grain d'Sel, centre d'entraide familial de la Vallée-du-Richelieu;
 - 3) Fondation de l'instruction de Saint-Marc-sur-Richelieu;
06. Résolution concernant la conclusion d'une entente de service aux sinistrés;
07. Résolution concernant la désignation d'une responsable des services électroniques de Revenu Québec;
08. Résolution concernant la désignation d'un représentant de la municipalité auprès de Revenu Québec;
09. Service professionnel en architecture – mandat pour la réfection de la toiture du Centre communautaire;
10. Résolution confiant un mandat d'ingénierie pour le système de climatisation et de ventilation;
11. Résolution concernant les enseignes d'accueil de la municipalité;
12. Résolution relative à la publication du rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier 2018;
13. Résolution concernant les travaux d'entretien électrique;
14. Résolution concernant la signature des chèques, billets et autres;
15. Résolution concernant la participation de la municipalité au congrès de la FQM;
16. Nomination d'un maire suppléant;
17. Suivi mensuel de la mairesse;

3. Sécurité publique

01. Résolution concernant un mandat de révision du plan de sécurité civile;
02. Résolution concernant un mandat pour la mise en place d'un système d'alerte à la population;
03. Suivi mensuel de l'élue responsable du dossier de sécurité incendie;

4. Transports

01. Résolution concernant l'adoption d'un règlement abrogeant le règlement relatif au stationnement des véhicules avec une remorque à bateau;
02. Résolution concernant un mandat pour la coupe d'arbres – Montée Lapierre;
03. Suivi mensuel de l'élue responsable du transport collectif;
04. Suivi mensuel de l'élue responsable des travaux publics;

5. Hygiène du milieu et protection de l'environnement

01. Suivi mensuel de l'élue responsable des dossiers environnementaux;
02. Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques, demande d'admissibilité, 1146, rang de l'Acadie;

6. Santé et bien-être

- 01.** Suivi mensuel de l'élue responsable des dossiers OMH, aînés et Dompierre sur Mer;
- 02.** Demande de la MRCVR – Création d'un office régional d'habitation

7. Aménagement, urbanisme et développement

01. Résolution concernant une demande de permis visant l'immeuble situé au 1075, rue du Rivage;
02. Résolution concernant une demande de permis visant l'immeuble situé au 960, rue du Rivage;
03. Résolution concernant une demande de permis visant l'immeuble situé au 962, rue du Rivage;
04. Résolution concernant une demande de permis sur la rue Larose dans le cadre du PPCMOI;
05. Résolution concernant une demande de permis sur la rue Du Rivage dans le cadre du PPCMOI (1113);
06. Résolution concernant une demande de permis visant l'immeuble situé au 1156, du Rivage;
07. Mandat de caractérisation des milieux humides;
08. Suivi mensuel de l'élue responsable du dossier de l'aménagement, urbanisme et développement;
09. Suivi mensuel de l'élue responsable des dossiers agriculture;

8. Loisirs et culture

01. Résolution concernant un mandat en archéologie dans le cadre de la demande d'aide financière PRIMADA;
02. Résolution confiant un mandat à un arpenteur-géomètre dans le cadre de la demande d'aide financière PRIMADA;
03. Résolution concernant une demande de partenariat dans le cadre du Festival Chants de Vieilles;
04. Suivi mensuel de l'élue responsable du dossier des loisirs, de la vie culturelle et communautaire;
05. Suivi mensuel de l'élue responsable des dossiers de la bibliothèque;
06. Suivi de l'élue responsable de l'aménagement des parcs;
07. Demande de soutien MADA.
08. Aide financière de la Maison des jeunes
09. Travaux de coffrage de la Maison de la culture et autres emplacements
10. Mandat pour l'achat d'un foyer extérieur

9. Période de questions

10. Clôture de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers

2.02 PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les personnes présentes à formuler leurs questions.

2019-06-117 2.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2019;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame Patricia Bégin, appuyé par Madame Ghislaine Massé, il est résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-06-118 2.04 COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes à payer numéro 2019-06;

ATTENDU qu'il y a lieu de l'accepter et d'autoriser le paiement desdits comptes;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Bernard Archambault, appuyé par Monsieur Pierre Lauzon, il est résolu :

Que la liste des comptes à payer numéro 2019-06 au montant de 229 917.11 \$, soit acceptée et autorisation est donnée à la directrice générale de payer lesdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-06-119 2.05 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance des demandes d'aide financière reçues au cours des dernières semaines;

- L'Association des Riverains et amis du Richelieu : Demande reportée à une séance ultérieure
- Le Grain d'Sel – Centre d'entraide familiale de la Vallée-du-Richelieu 100 \$
- Fondation de l'instruction de Saint-Marc-sur-Richelieu 0 \$

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Harry Gow, appuyé par Madame Patricia Bégin, il est résolu :

D'accorder une aide financière à l'organisme ci-dessus mentionné selon le montant indiqué;

Que la demande d'aide financière de l'Association des Riverains et amis du Richelieu est reportée à une séance ultérieure;

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à verser l'aide financière auxdits organismes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-06-120 2.06 ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de l'entente de service aux sinistrés à intervenir entre la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et la Société canadienne de la Croix-Rouge et qu'il s'en déclare satisfait;

ATTENDU QUE ladite entente d'une durée de trois (3) ans porte sur l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur;

ATTENDU QUE selon cette entente la Municipalité s'engage à verser annuellement à la Société canadienne de la Croix-Rouge une contribution financière équivalente à 0,17 \$ per capita;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter cette entente de services;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame Patricia Bégin, appuyé par Madame Ghislaine Massé, il est résolu :

D'accepter l'entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge et d'autoriser Madame la mairesse, Chantal Denis et Madame la directrice générale, Sylvie Gosselin, à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-06-121 2.07 DÉSIGNATION D'UNE RESPONSABLE, SERVICES ÉLECTRONIQUES, REVENU QUÉBEC

Attendu qu'il y a lieu de désigner une personne responsable de l'accès aux services électroniques de Revenu Québec;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Bernard Archambault, appuyé par Monsieur Harry Gow, il est résolu que :

Madame Sylvie Gosselin représentante de la Municipalité, soit autorisée à signer, au nom de la municipalité, les documents requis pour l'inscription à CLIC SÉCUR, et généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;

Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer à la représentante les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à CLIC SÉCUR.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-06-122 2.08 DÉSIGNATION D'UNE REPRÉSENTANTE AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC

Sur la proposition de Monsieur Bernard Archambault, appuyé par Madame Ghislaine Massé, il est résolu que :

Madame Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière (509) ci-après la représentante, soit autorisé à:

- Consulter et agir au nom et pour le compte de la municipalité, pour toutes les périodes et années d'imposition (passées, courantes et futures), y compris le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, pour tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la municipalité pour l'application ou l'exécution :
- Des lois fiscales;
- De la loi sur la taxe d'accise;
- De la loi facilitant le paiement des pensions alimentaires;
- En communiquant avec Revenu Québec par téléphone, en personne, par écrit, ou en utilisant des services en ligne :
- Effectuer l'inscription de la municipalité aux fichiers de Revenu Québec;
- Signer une autorisation ou une autorisation au nom et pour le compte de la municipalité, y renoncer ou la révoquer selon le cas;
- Effectuer l'inscription de la municipalité aux services CLIC SÉCUR-Entreprises et aux services en ligne MON DOSSIER pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet;

Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, à la représentante les renseignements dont il dispose sur la municipalité et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux autres droits et obligations de toute nature de l'entreprise.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-06-123 2.09 SERVICE PROFESSIONNEL EN ARCHITECTURE - MANDAT

ATTENDU qu'il est devenu urgent de procéder à la réfection de la toiture du Centre communautaire;

ATTENDU qu'il y a lieu de confier un mandat de services professionnels pour la préparation des plans, devis, estimation et surveillance des travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Pierre Lauzon, appuyé par Monsieur Bernard Archambault, il est résolu :

D'ACCEPTER la proposition de services professionnels du 3 juin 2019 de Monsieur Daniel Cournoyer, architecte au montant de 12 300.00 \$ plus taxes.

D'AJOUTER à ce mandat une vérification d'une firme spécialisée en inspection et thermographie de toiture pour vérifier l'humidité dans les complexes de toiture. Une expertise de thermographie et/ou un test de découpage du complexe s'élève à environ 3000.00 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2.10 RÉSOLUTION CONFIAIT UN MANDAT D'INGÉNIEURIE POUR LE SYSTÈME DE CLIMATISATION ET DE VENTILATION

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2019-06-124

2.11 ENSEIGNES D'ACCUEIL DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU que les enseignes Lumi Service ont présenté une proposition pour la réfection d'enseignes d'accueil pour les besoins de la municipalité;

ATTENDU qu'il y a lieu d'accepter ladite proposition;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame Patricia Bégin, appuyé par Monsieur Bernard Archambault, il est résolu :

D'accepter la proposition des Enseignes Lumi Service pour la réfection des deux côtés de l'enseigne située sur le chemin de la Pomme d'Or aux limites de la ville de Contrecoeur et d'un seul côté de l'enseigne située aux limites de Saint-Roch-de-Richelieu sur le chemin du Rivage.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-06-125

2.12 PUBLICATION DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018

ATTENDU que conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, la mairesse a fait rapport sur les faits saillants du rapport financier 2018 et sur le rapport du vérificateur externe;

ATTENDU que ce rapport doit être diffusé sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Bernard Archambault, appuyé par Monsieur Harry Gow, il est résolu :

De distribuer à chaque adresse civique du territoire de la municipalité un exemplaire du rapport de la mairesse portant sur les faits saillants du rapport financier 2018 et sur le rapport du vérificateur externe.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-06-126

2.13 TRAVAUX D'ENTRETIEN ÉLECTRIQUE

ATTENDU que la municipalité a obtenu une proposition de services pour des besoins en électricité;

ATTENDU que la proposition comporte des travaux d'entretien à la maison de la culture ainsi que l'éclairage des modules de « skate park », l'éclairage du panneau d'identification du Centre communautaire ainsi que l'installation d'une prise de courant extérieure;

ATTENDU qu'il y a lieu de faire vérifier l'installation électrique au quai Ferdinand-Fecteau pour les besoins des activités estivales;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Pierre Lauzon, appuyé par Madame Patricia Bégin, il est résolu :

D'accepter les propositions de services de l'entreprise Électrifi-A Canada Ltée totalisant la somme de 8 000 \$ incluant les taxes pour les travaux énumérés précédemment.

Il est également résolu de faire vérifier les installations électriques au Quai Ferdinand-Fecteau afin qu'elles répondent aux besoins des activités estivales, telles que la Fête nationale et le Festival Chants de Vieilles.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-06-127

2.14 SIGNATURE DES CHÈQUES, BILLETS ET AUTRES

ATTENDU que conformément aux dispositions de l'article 203 du Code municipal du Québec :

« Tous chèques émis et billets ou autres titres consentis par la municipalité doivent être signés conjointement par le maire et le secrétaire-trésorier ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, par tout membre du conseil préalablement autorisé et par le secrétaire-trésorier. »

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame Ghislaine Massé, appuyé par Monsieur Bernard Archambault, il est résolu :

Que tous les chèques et billets ou autres titres consentis par la municipalité doivent être signés conjointement par la mairesse, Madame Chantal Denis et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Sylvie Gosselin.

En cas d'absence ou d'incapacité de la mairesse ou de vacance dans la charge de maire, Monsieur le conseiller Pierre Lauzon est autorisé à signer conjointement avec la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Il est également résolu que toutes les autorisations antérieures soient abrogées et remplacées par la présente.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-06-128

2.15 PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ AU CONGRÈS DE LA FQM

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tiendra son 78^e congrès annuel au Centre des congrès de Québec du 26 au 28 septembre prochain;

ATTENDU que la municipalité est membre de la FQM et qu'il y a lieu que celle-ci y soit représentée;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Harry Gow, appuyé par Madame Patricia Bégin, il est résolu :

D'autoriser la mairesse, Madame Chantal Denis et un conseiller, à participer au congrès annuel de la FQM qui se tiendra à Québec du 26 au 28 septembre prochain.

Il est également résolu que la Municipalité défraie le coût d'inscription de chacun des participants et rembourse les frais inhérents à leur participation sur présentation des pièces justificatives.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-06-129

2.16 MAIRE SUPPLÉANT - NOMINATION

ATTENDU que l'article 116 du Code municipal prévoit que le Conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y étant attachés;

ATTENDU qu'en vertu de sa résolution 2019-02-025 le Conseil a confié ce poste à Madame la conseillère, Patricia Bégin, pour la période du 1^{er} mars au 30 juin 2019.

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un autre membre du conseil pour une autre période de quatre mois;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Pierre Lauzon, appuyé par Madame Ghislaine Massé, il est résolu :

QUE Monsieur Harry Gow soit nommé maire suppléant conformément à l'article 116 du Code municipal pour la période du 1^{er} juillet au 31 octobre 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2.17 SUIVI MENSUEL DE LA MAIRESSE

La mairesse fait état de son rapport mensuel.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-06-130

3.01 MANDAT DE RÉVISION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre, édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018, entrera en vigueur le 9 novembre prochain;

ATTENDU qu'afin de se conformer aux nouvelles dispositions réglementaires, il y a lieu de confier un mandat de services professionnels;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame Ghislaine Massé, appuyé par Monsieur Pierre Lauzon, il est résolu :

D'accepter la proposition de services professionnels du Groupe-conseil Prudent pour la révision du plan de sécurité civile pour des honoraires de 8 835 \$ plus taxes;

Il est également résolu que des frais d'abonnement annuel au portail s'appliqueront à compter de 2020. Ces frais seront pour 2020 de 1295 \$ plus taxes et comprennent un soutien et les mises à jour.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-06-131

3.02 MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'ALERTE À LA POPULATION

ATTENDU que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre, édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 entrera en vigueur le 9 novembre prochain;

ATTENDU qu'afin de se conformer aux nouvelles dispositions réglementaires, il y a lieu de confier un mandat pour la mise en place d'un système de communication et d'alerte à la population;

ATTENDU que la municipalité a reçu deux propositions :

- Prudent Solutions numériques
- Telmatik

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance des deux propositions;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame Ghislaine Massé, appuyé par Monsieur Harry Gow, il est résolu :

D'accepter la proposition de Prudent Solutions numériques telle que décrite dans son offre du 18 mars 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers

3.03 SUIVI MENSUEL DU DOSSIER SÉCURITÉ INCENDIE

La conseillère Madame Ghislaine Massé fait rapport du suivi mensuel concernant la sécurité incendie.

4. TRANSPORTS

2019-06-132

4.01 RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT DES VÉHICULES AVEC UNE REMORQUE À BATEAU - ABROGATION

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec des copies du projet de règlement 2019-004, abrogeant le règlement relatif au stationnement des véhicules avec remorque à bateau sont mises à la disposition du public dès le début de la présente séance;

ATTENDU QUE l'objet du règlement a été mentionné et le fait qu'aucun changement n'a été apporté par rapport au projet déposé suite à l'avis de motion dûment donné lors de la séance du 7 mai 2019 par Monsieur Robert Mayrand;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Harry Gow, appuyé par Monsieur Pierre Lauzon, il est résolu :

Que le règlement 2019-004 abrogeant le règlement 2000-05 relatif au stationnement des véhicules avec remorque à bateau soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-06-133

4.02 MANDAT POUR LA COUPE D'ARBRES, MONTÉE LAPIERRE

ATTENDU qu'il y a actuellement deux (2) frênes morts en bordure de la Montée Lapierre près de l'intersection du Petit rang qui se retrouvent dans l'emprise du chemin public;

ATTENDU qu'il y a lieu de faire abattre les deux arbres et que la municipalité a reçu les propositions suivantes :

- Arbre Éco	1 724,63 \$
- Émondage SBP	891,06 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de retenir la meilleure proposition;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Harry Gow, appuyé par Madame Ghislaine Massé, il est résolu :

D'accepter la proposition d'Émondage SBP pour l'abattage de deux frênes dans l'emprise de la Montée Lapierre, à proximité de l'intersection du Petit Rang pour un montant de 891,06 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité des conseillers

4.03 SUIVI MENSUEL DU DOSSIER TRANSPORT COLLECTIF

Le conseiller Monsieur Harry Gow fait rapport du suivi mensuel concernant le transport collectif.

4.04 SUIVI MENSUEL DU DOSSIER DES TRAVAUX PUBLICS

Le conseiller Monsieur Bernard Archambault fait rapport du suivi mensuel concernant les travaux publics.

5. HYGIÈNE DU MILIEU ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

5.01 SUIVI MENSUEL DES DOSSIERS ENVIRONNEMENTAUX

La conseillère Madame Ghislaine Massé fait rapport du suivi mensuel concernant les dossiers environnementaux.

2019-06-134

5.02 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES, DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ, 1146, RANG DE L'ACADIE

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté son Règlement numéro 2016-11 décrétant la création d'un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a également adopté un règlement autorisant des dépenses et un emprunt aux fins du financement du programme d'aide de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 1146, rang de l'Acadie a soumis une demande d'admissibilité pour une aide financière dans le cadre de ce programme;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement décrétant le programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques et que des fonds sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame Ghislaine Massé, appuyé par Monsieur Bernard Archambault, il est résolu :

D'accepter la demande d'aide financière soumise par le propriétaire de l'immeuble situé au 1146, rang de l'Acadie, Saint-Antoine-sur-Richelieu (lot 4 833 525).

Adopté à l'unanimité des conseillers

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.01 SUIVI MENSUEL DES DOSSIERS OMH, AÎNÉS ET DOMPIERRE SUR MER

Le conseiller Monsieur Pierre Lauzon fait rapport du suivi mensuel concernant les dossiers OMH, aînés et Dompierre sur mer.

2019-06-135

6.02 DEMANDE DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU - CRÉATION D'UN OFFICE D'HABITATION

CONSIDÉRANT que la MRC de La Vallée-du-Richelieu veut indiquer au ministère des Affaires municipales et de l'habitation, son intention de déclarer sa compétence en matière de logement social son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu fait déjà partie d'un regroupement des Offices municipaux comprenant : Saint-Hyacinthe, Saint-Dominique, Saint-Hélène-de-Bagot, Sainte-Marie-Madeleine, Saint-Pie, Upton, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, par résolution numéro 2017-04-134;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Pierre Lauzon, appuyé par Madame Ghislaine Massé, il est résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu désire mentionner son intention de ne pas adhérer avec un futur regroupement de la MRC de La Vallée-du-Richelieu concernant la création d'un office d'habitation et mentionne son également son intention de demeurer avec son regroupement actuel mentionné en résolution no 2017-04-134.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2019-06-136

7.01 DEMANDE DE PERMIS – 1075, RUE DU RIVAGE

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 1075, rue du Rivage a présenté une demande de permis de rénovation pour le bâtiment principal;

ATTENDU que l'immeuble est assujéti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU que lors de sa séance tenue le 21 mai dernier, le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude de la demande et recommande au Conseil municipal de l'accepter telle qu'elle est présentée puisqu'elle respecte les objectifs du PIIA ;

ATTENDU que le Conseil municipal est favorable à cette recommandation;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Bernard Archambault, appuyé par Madame Patricia Bégin, il est résolu :

D'autoriser l'inspecteur en bâtiment et en environnement à émettre le permis de rénovation visant le bâtiment principal situé au 1075, rue du Rivage et plus particulièrement la rénovation et l'agrandissement de la galerie arrière.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-06-137 7.02 DEMANDE DE PERMIS – 960, RUE DU RIVAGE

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 960, rue du Rivage a présenté une demande de permis de rénovation pour le bâtiment principal;

ATTENDU que l'immeuble est assujéti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU que lors de sa séance tenue le 21 mai dernier, le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude de la demande et recommande au Conseil municipal de l'accepter telle qu'elle est présentée puisqu'elle respecte les objectifs du PIIA ;

ATTENDU que le Conseil municipal est favorable à cette recommandation;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Bernard Archambault, appuyé par Monsieur Harry Gow, il est résolu :

D'autoriser l'inspecteur en bâtiment et en environnement à émettre le permis visant la réfection de la maçonnerie et la rénovation de la galerie en bois avec le même composite et couleur qu'actuellement

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-06-138 7.03 DEMANDE DE PERMIS – 962, RUE DU RIVAGE

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 962, rue du Rivage a présenté une demande de permis de rénovation pour le bâtiment principal;

ATTENDU que l'immeuble est assujéti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU que lors de sa séance tenue le 21 mai dernier, le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude de la demande et recommande au Conseil municipal de l'accepter telle qu'elle est présentée puisqu'elle respecte les objectifs du PIIA ;

ATTENDU que le Conseil municipal est favorable à cette recommandation;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Bernard Archambault, appuyé par Madame Ghislaine Massé, il est résolu :

D'autoriser l'inspecteur en bâtiment et en environnement à émettre le permis de rénovation visant le remplacement de planches brisées, le remplacement de la corniche et la réalisation de travaux de peinture pour la même couleur sur l'immeuble du 962, rue du Rivage.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-06-139 7.04 DEMANDE DE PERMIS – RUE LAROSE DANS LE CADRE D'UN PPCMOI – LOTS 4 834 280 ET 4 834 281 – PREMIER PROJET

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance d'une demande relative à la construction d'un édifice à logements (6) sur les lots 4 834 280 et 4 834 281 sur la rue Larose;

ATTENDU que le projet se retrouve dans la zone résidentielle R-10 où ce type d'habitation n'est pas autorisé;

ATTENDU que le demandeur a soumis une demande dans le cadre du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI);

ATTENDU que lors de sa séance du 21 mai dernier, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé le projet conditionnellement au fait que le stationnement situé du côté de la rue du Moulin-Payet soit déplacé du côté opposé et que l'alignement latéral du bâtiment soit égal aux autres bâtiments de la rue Moulin-Payet;

ATTENDU que le demandeur accède à la demande du Comité;

ATTENDU que le Conseil municipal est d'opinion que cette offre de logements vient combler un besoin pour la population;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Bernard Archambault, appuyé par Monsieur Pierre Lauzon, il est résolu :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- Que le projet respecte le règlement 2009-009 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;
- Que le Conseil entérine la recommandation du CCU et autorise le nouvel usage prévu sur les lots 4 834 280 et 4 834 281.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-06-140

**7.05 DEMANDE DE PERMIS – RUE DU RIVAGE (1113)
DANS LE CADRE D'UN PPCMOI – SECOND PROJET**

CONSIDÉRANT que la propriété n'est pas située en zone potentiellement exposée aux glissements de terrain;

CONSIDÉRANT que selon l'implantation proposée les bâtiments sont à l'extérieur de la zone inondable tel que montré au plan du projet d'implantation de Jean-Luc Fortin, arpenteur-géomètre, minute 5153-1, dossier 28647, daté du 12 juin 2018;

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'immeuble situé au 1113, du Rivage souhaite modifier l'usage pour la construction sur ce terrain de la zone R-7 ainsi que la zone CR-4;

CONSIDÉRANT que les usages autorisés actuellement dans la zone R-7 sont unifamiliale isolée, unifamiliale jumelée et bi familiale isolée;

CONSIDÉRANT que l'usage proposé est pour la construction de 2 triplex qui seront construits en deux phases, pour un total de 6 logements;

CONSIDÉRANT que l'autre partie du terrain se trouvant dans la zone CR-4 de l'autre côté de la route 223 servira pour les stationnements et les bâtiments accessoires du projet des deux triplex;

CONSIDÉRANT que les usages autorisés dans la zone CR-4 sont unifamiliale isolée, unifamiliale jumelée, bi familiale isolée, tri familiale isolée et multifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT que l'usage proposé dans la zone CR-4 est celui de stationnements et bâtiment accessoire existant;

CONSIDÉRANT que selon les dispositions relatives au nombre de bâtiments principaux autorisés sur un même terrain « *un seul bâtiment principal peut-être érigé sur un terrain. Cependant, il est permis d'ériger plus d'un bâtiment principal par terrain dans le cas de projets intégrés* »;

CONSIDÉRANT que le site projeté est un site d'une importance majeure au cœur de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la requalification du site nécessite d'importants investissements puisque l'ancienne meunerie qui s'y trouve doit être démolie aux frais du propriétaire et promoteur;

CONSIDÉRANT que la requalification du site contribuera à rendre les lieux plus sécuritaires et à améliorer l'aspect paysager des rives de la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT que les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ont fait la recommandation d'approuver la demande de PPCMOI au conseil municipal lors de la séance tenue le 16 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 20 novembre 2018, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le projet proposé et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT les préoccupations soulevées par certains participants lors de ladite consultation publique concernant, notamment, l'intégration du projet au milieu environnant;

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ont fait, le 9 janvier 2019, la recommandation suivante au conseil municipal suite aux modifications apportées au projet par le promoteur, soit :

« le CCU recommande de rétablir la pente telle que sur les plans du 29 mai 2018 qui avaient été approuvés. Le CCU mentionne également que les lucarnes ne sont pas une obligation et pourraient être retirées, sur l'un ou les deux bâtiments. Si elles sont conservées, elles devraient toutefois être positionnées comme sur le premier plan et présenter des caractéristiques patrimoniales.

Le CCU estime que si les futures modifications aux plans concernent seulement le retour vers la pente d'origine du toit et l'ajout ou le retrait de lucarnes, le projet sera réputé conforme au PIIA et n'a pas besoin de repasser au CCU pour approbation».

CONSIDÉRANT que le projet modifié, tel qu'illustré sur les plans de Michel Lemieux, architecte, datés du 26 février 2019 comporte des éléments de bonification par rapport au projet initial et répond à la préoccupation de développer une apparence architecturale distincte pour chacun des bâtiments;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au règlement numéro 2009-009 intitulé « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. »

En conséquence, il est proposé par Monsieur Bernard Archambault, appuyé par Monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme soit approuvée;

Que le conseil adopte le second projet de résolution ayant pour effet d'autoriser la demande soumise dans le cadre du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de permettre les nouveaux usages prévus sur la propriété chevauchant les zones R-7 et CR-4 tels que décrits dans le préambule ci-haut, sous réserve de respecter les conditions suivantes :

1^o Le lot numéro 4 834 137 doit faire l'objet d'une servitude notariée et enregistrée garantissant la permanence des cases de stationnement et le fait qu'il doit demeurer rattaché au lot numéro 4 834 119;

2^o La municipalité doit être partie prenante de l'acte de servitude de manière à ce que la servitude ne puisse être modifiée sans son consentement;

Que ce second projet de résolution, autorisant la demande, soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque ladite résolution est susceptible d'approbation référendaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-06-141

7.06 DEMANDE DE PERMIS – 1156, RUE DU RIVAGE

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble situé au 1156, rue du Rivage a présenté une demande de permis de rénovation pour le bâtiment principal;

ATTENDU que l'immeuble est assujéti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU que lors de sa séance tenue le 21 mai dernier, le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude de la demande et recommande au Conseil municipal de l'accepter telle qu'elle est présentée puisqu'elle respecte les objectifs du PIIA ;

ATTENDU que le Conseil municipal est favorable à cette recommandation;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Bernard Archambault, appuyé par Madame Ghislaine Massé, il est résolu :

D'autoriser l'inspecteur en bâtiment et en environnement à émettre le permis de rénovation visant le bâtiment principal situé au 1156, rue du Rivage et plus particulièrement :

- L'installation du drain français;
- La démolition et la reconstruction de la galerie en avant en cèdre;
- La restructuration de la charpente (toit en bardeaux d'asphalte) de la galerie avec une tôle galvanisée;
- La réfection du revêtement extérieur en clin de bois de couleur blanc monumental;
- L'installation des volets de fenêtres, à condition de recentrer les fenêtres du rez-de chaussée par rapport à celles du 1^{er} étage.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-06-142

7.07 MANDAT DE CARACTÉRISATION DES MILIEUX HUMIDES

Sur la proposition de Monsieur Bernard Archambault, appuyé par Monsieur Pierre Lauzon, il est résolu :

DE DONNER le mandat à la directrice générale afin de trouver une firme spécialisée et de faire effectuer une caractérisation des milieux humides sur le territoire de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.08 SUIVI MENSUEL DU DOSSIER DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Le conseiller, Bernard Archambault, fait rapport du suivi mensuel concernant l'aménagement, urbanisme et développement.

7.09 SUIVI MENSUEL DES DOSSIERS AGRICULTURE

Le conseiller, Monsieur Harry Gow, fait rapport du suivi mensuel concernant les dossiers d'agriculture.

2019-06-143

8.01 MANDAT EN ARCHÉOLOGIE DANS LE CADRE DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PRIMADA

ATTENDU que dans une correspondance du 28 janvier 2019, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a informé la municipalité que son projet d'«Aménagement de sentiers et de haltes de repos» était retenu pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

ATTENDU qu'afin de finaliser l'évaluation de notre projet, le ministère requiert du ministère de la Culture et des communications une attestation du respect de la démarche en ce qui a trait à la protection du patrimoine archéologique;

ATTENDU qu'il y a lieu de confier un mandat afin d'obtenir une évaluation archéologique des sites des travaux projetés;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Pierre Lauzon, appuyé par Monsieur Harry Gow, il est résolu :

De confier un mandat d'évaluation du potentiel archéologique des sites où sont projetés les travaux dans le cadre du projet d'«Aménagement de sentiers et de haltes de repos», à la firme Patrimoine Experts selon sa proposition du 17 avril dernier.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-06-144

8.02 MANDAT EN ARPENTAGE DANS LE CADRE DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PRIMADA

ATTENDU que dans une correspondance du 28 janvier 2019, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a informé la municipalité que son projet d'«Aménagement

de sentiers et de haltes de repos» était retenu pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

ATTENDU qu'afin de finaliser l'évaluation de notre projet, le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques requiert un plan montrant le projet, les limites du littoral, de la rive et des plaines inondables (récurrence 20 et 100 ans);

ATTENDU qu'il y a lieu de retenir les services professionnels d'un arpenteur-géomètre afin de réaliser les plans demandés;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Pierre Lauzon, appuyé par Madame Ghislaine Massé, il est résolu :

De retenir les services professionnels de Vital Roy arpenteur-géomètre Inc. en vue de la préparation d'un plan montrant l'emplacement des travaux à réaliser, les limites du littoral, de la rive et des plaines inondables (récurrence 20 et 100 ans).

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-06-145

8.03 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FESTIVAL CHANTS DE VIELLES

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Festival Chants de Vieilles en date du 3 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame Patricia Bégin, appuyé par Monsieur Pierre Lauzon, il est résolu :

DE DONNER un soutien financier d'un maximum de 12 000.00 \$, dont 4000.00 \$ en argent et le reste étant en paiement de services, sur présentation des factures des demandes en matériaux et location, incluant également les services des employés municipaux pour le soutien logistique du montage et démontage ainsi que le service de ramassage des bacs pendant le festival.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8.04 SUIVI MENSUEL DU DOSSIER DES LOISIRS, DE LA VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE

La conseillère, Madame Patricia Bégin fait rapport du suivi mensuel concernant les dossiers loisirs, de la vie culturelle et communautaire.

8.05 SUIVI MENSUEL DES DOSSIERS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le conseiller, Monsieur Pierre Lauzon, fait rapport du suivi mensuel concernant les dossiers de la bibliothèque.

8.06 SUIVI MENSUEL DU DOSSIER DE L'AMÉNAGEMENT DES PARCS

Madame la mairesse, Chantal Denis, fait mention des aménagements de plantation d'arbres faits lors de la dernière fin de semaine.

2019-06-146

8.07 DEMANDE DE SOUTIEN À LA MISE À JOUR ET PLAN D'ACTION EN FAVEUR DES AÎNÉES – VOLET 1 – 2019-2020

CONSIDÉRANT un nouvel appel de projet 2019-2020 concernant le sujet en rubrique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame Patricia Bégin, appuyé par Monsieur Bernard Archambault, il est résolu :

QUE la Municipalité désire mettre à jour sa politique et son plan d'action en faveur des aînés et demande une aide financière;

DE NOMMER le conseiller, Monsieur Pierre Lauzon responsable du dossier « Aînées »

DE NOMMER la directrice générale Mme Sylvie Gosselin comme représentante de la municipalité pour le suivi de la demande d'aide financière ainsi que la signature de la convention d'aide financière et de la reddition de comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-06-147

8.08 AIDE FINANCIÈRE DE LA MAISON DES JEUNES – 2019

CONSIDÉRANT l'apport de la Maison des Jeunes pour les jeunes de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT l'engagement de la municipalité auprès de la Maison des Jeunes au cours des dernières années;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame Patricia Bégin, appuyé par Monsieur Harry Gow, il est résolu :

Que le Conseil accorde une subvention annuelle en 4 versements égaux, soit en avril, juin, septembre et décembre 2019, pour un montant total de 13 000.00 \$ à la Maison des Jeunes La Traversée, conditionnellement à la réception des rapports d'activités;

D'UTILISER la réserve non affectée afin d'effectuer le dernier paiement de 2018 et les paiements pour l'année 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-06-148

8.09 TRAVAUX DE COFFRAGE DE LA MAISON DE LA CULTURE ET AUTRES EMPLACEMENTS

Sur la proposition de Monsieur Bernard Archambault, appuyé par Monsieur Pierre Lauzon, il est résolu :

DE DONNER le contrat de gré à gré à Coffrage Multi-Pro pour un montant maximum de 6000.00 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-06-149

8.10 ACHAT D'UN FOYER EXTÉRIEUR

Sur la proposition de Monsieur Pierre Lauzon, appuyé par Monsieur Bernard Archambault, il est résolu :

DE DONNER le mandat à la directrice générale de trouver une entreprise afin de procéder à l'achat d'un foyer extérieur selon un budget maximal de 5000.00 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les personnes présentes à formuler leurs questions.

2019-06-150

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Patricia Bégin, appuyé par Monsieur Bernard Archambault, et résolu que la séance soit levée à 22h00.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA
Secrétaire d'assemblée
Directeur général et secrétaire-trésorière

Chantal Denis
Présidente d'assemblée
Mairesse

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (CSS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Les (CCS) sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes et portent les numéros correspondants à ces résolutions ou extraits.

Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière